



GLOBAL ORGANIZATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION  
ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION  
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE PARLAMENTARIOS CONTRA LA CORRUPCIÓN  
المنظمة العالمية للبرلمانيين ضد الفساد

# **Cinquième Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption**

**25-29 Novembre 2013  
Ville de Panama, Panama**

**Rapport final**

### Introduction

Du 25 au 29 novembre 2013, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a organisé la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) à la ville de Panama au Panama. Comme par le passé, l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) a été invitée à animer le Forum des parlementaires, qui a eu lieu le 27 novembre 2013. En plus d'animer le Forum, GOPAC a reçu le statut d'observateur officiel à la Conférence.

Le Conférence des États parties à la CNUCC a lieu tous les deux ans. Depuis ses débuts, GOPAC a été invité par l'ONUDC à animer le Forum des parlementaires en marge de la rencontre officielle à chacune des conférences. À la première Conférence des États parties à la CNUCC en Jordanie en 2006, GOPAC et sa section de la région arabe (Organisation des parlementaires de la région arabe contre la corruption – ARPAC) se sont concentrées sur l'établissement d'un plan d'action parlementaire pour soutenir la mise en œuvre de la Convention. Lors du deuxième Forum des parlementaires, tenu à Nusa Dua en Indonésie en 2008, GOPAC a collaboré avec le Centre de ressources anti-corruption U4 afin de demander aux parlementaires de fortifier la volonté politique nationale de lutter contre la corruption et de consolider leurs organes de surveillance des activités gouvernementales. Au Qatar en 2009, les parlementaires ont identifié des façons d'engager les citoyens et la société civile à promouvoir la transparence. Cette même année, le Forum a également lancé un guide élaboré par l'ARPAC pour aider les parlementaires de la région à ratifier la Convention et à la mettre en œuvre au niveau national. En 2011, GOPAC a maintenu son soutien de la Conférence au Maroc et a déclaré que les parlementaires devaient s'assurer qu'un mécanisme d'examen annuel soit en place, qu'un rapport d'examen soit déposé devant le Parlement et que ce rapport soit diffusé de façon transparente.

La CNUCC constitue un des instruments internationaux que GOPAC a préconisé pour plus de dix ans. Cette Convention historique a obtenu l'approbation internationale de 168 pays dans toutes les régions du monde. Elle porte sur ce que doivent faire les pays pour aborder la corruption en misant sur les mesures préventives, la criminalisation, la coopération internationale, le recouvrement des avoirs et l'assistance technique.

GOPAC soutient la CNUCC depuis la cérémonie de signature au Mexique en 2003. GOPAC avait alors demandé à l'ONU et aux pays signataires d'inclure les parlementaires dans la portée des travaux de la CNUCC afin d'assurer sa mise en œuvre efficace. GOPAC a activement promu la Convention au cours de ses activités nationales, régionales et internationales. En 2006, l'organisation a créé le Groupe de travail mondial sur la Convention des Nations Unies contre la corruption (GTM-CNUCC), permettant ainsi aux parlementaires de se soutenir les uns les autres en vue du raffermissement des capacités de mise en œuvre de la Convention.

### Cinquième Forum des parlementaires

Au cinquième Forum des parlementaires contre la corruption, sous le thème *Législateurs nationaux et droit international dans la lutte pour la responsabilisation*, GOPAC a réuni 81 parlementaires et observateurs de 33 pays pour engager le débat sur le rôle des législateurs par rapport à la responsabilisation et les défis qui s’y rattachent. Vingt-trois des sections nationales de GOPAC y étaient représentées<sup>1</sup>. Il s’agissait de la plus grande participation à un Forum des parlementaires à ce jour et de la plus importante délégation à la cinquième Conférence des États parties à la CNUCC.

Le cinquième Forum des parlementaires<sup>2</sup> comprenait deux réunions d’experts. Le Forum visait à accroître la représentation des parlementaires à la Conférence des États parties à la CNUCC, à faire progresser la compréhension et le soutien populaires de la CNUCC et à mettre l’accent sur la capacité de la Convention d’améliorer la responsabilisation publique au moyen des représentants publics.

Le président de GOPAC, Ricardo García Cervantes, a ouvert le Forum en souhaitant la bienvenue aux participants et en préparant le terrain pour les deux réunions d’experts à suivre. Il a affirmé que si les législateurs pouvaient mettre en œuvre qu’une seule idée issue des réunions pour améliorer la situation dans leur pays, le résultat serait satisfaisant.

#### Réunion d’experts 1 : Amélioration de la responsabilisation démocratique à l’échelle mondiale

À la première réunion, [Amélioration de la responsabilisation démocratique à l’échelle mondiale](#), tenue en collaboration avec l’Institut de la Banque mondiale, les participants ont été initiés aux principaux problèmes de surveillance et ont pu discuter des défis liés à la responsabilisation, de la structure des comités et de la façon dont les législateurs de différents régimes abordent les difficultés liées aux puissants organes exécutifs. C’est également au cours de la première réunion que le manuel [Améliorer la responsabilisation démocratique à l’échelle mondiale : Un manuel pour les législateurs sur la surveillance du Congrès dans les systèmes présidentiels](#) a été lancé, un outil créé par GOPAC et l’Institut de la Banque mondiale pour soutenir les représentants élus des régimes présidentiels dans leurs fonctions de surveillance. Le manuel

<sup>1</sup> L’Albanie, l’Argentine, l’Azerbaïdjan, le Bénin, le Brésil, le Canada, le Salvador, le Ghana, l’Indonésie, le Kenya, le Liban, la Malaisie, le Mexique, le Maroc, le Myanmar, la Palestine, le Pérou, le Soudan du Sud, le Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, l’Ouganda, le Yémen, le Zimbabwe

<sup>2</sup> Consultez l’annexe A pour l’ordre du jour explicatif

découle d'un groupe d'étude international qui a été animé par GOPAC, l'Institut de la Banque mondiale et le Bureau de promotion de la démocratie parlementaire du Parlement européen.

Mary King, secrétaire du Conseil d'administration de GOPAC, a fourni un survol de l'organisation. Elle a également expliqué que le manuel et le groupe d'étude international découlaient des préoccupations des membres de GOPAC œuvrant au sein de régimes présidentiels selon lesquels la documentation existante sur la corruption ne répondait pas adéquatement à leurs besoins.

Le premier conférencier, l'honorable Kamarudin Jaffar, président du GTM-CNUCC, a expliqué l'importance de la Convention et la façon dont les parlementaires peuvent améliorer la surveillance en s'assurant que leur législation est conforme aux normes internationales – comme celles de la CNUCC. Il a invité les parlementaires à devenir des chefs de file dans leur pays en ce qui a trait à la CNUCC.

Il a également fait mention d'une autre ressource utile de GOPAC – [Outil d'évaluation de la lutte contre la corruption pour les parlementaires](#) – créée en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'aider les législateurs à évaluer leur conformité avec la CNUCC. L'honorable Kamarudin Jaffar a indiqué que l'outil est constitué d'une série de questions ou de listes de contrôle dont les réponses servent à définir les lacunes dans l'efficacité des efforts parlementaires à mettre en œuvre la Convention. Il a ajouté qu'en cernant les lacunes les plus importantes, il est possible de mettre en place des plans pour raffermir les procédures de lutte contre la corruption d'un parlement grâce à *l'amélioration ciblée* des lois, de la surveillance de l'organe exécutif, du contrôle budgétaire et de la protection des normes de conduite dans la vie publique, selon le cas.

Le deuxième conférencier, Ricardo García Cervantes, président de GOPAC, a fait part de son expérience lors de sa participation au groupe d'étude international. Il a encouragé les législateurs à faire des changements au besoin et à contribuer à l'accroissement de la surveillance dans leur pays. Il a souligné l'utilité des ressources de GOPAC en soutien de ces changements et a mis l'accent sur l'importance de l'action.

Riccardo Pelizzo, co-auteur du manuel et consultant durant le groupe d'étude international, a noté que le manuel incluait la perspective pratique des législateurs qui ont participé au groupe d'étude. Leur apport a aidé les consultants à transformer les théories sur la surveillance démocratique en recommandations pratiques que les législateurs peuvent appliquer directement pour réduire la corruption. Il a ajouté que la surveillance a un effet direct sur la stabilité politique et sur la capacité des législateurs d'exécuter leurs fonctions de surveillance. Le manuel offre un index convivial des mesures de surveillance législative afin de vérifier la capacité d'un parlement à remplir son rôle de surveillance et à déterminer ses forces et ses faiblesses.

Les participants avaient diverses questions sur l'amélioration de la surveillance dans leurs régimes. Les experts les ont encouragés à organiser des ateliers nationaux sur des sujets précis pour aborder leurs préoccupations particulières. Les experts ont également incité les parlementaires à s'assurer qu'ils contribuent à la mise en œuvre des lois existantes sur la lutte contre la corruption plutôt qu'à des régimes qui perpétuent des pratiques corrompues.

### Réunion d'experts 2 : Solutions d'avenir dans la poursuite de la corruption à haut niveau

GOPAC s'est associée à Transparency International (TI), à la Coalition de la CNUCC, à INTERPOL et à l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA) pour animer la deuxième réunion d'experts, [Solutions d'avenir dans la poursuite de la corruption à haut niveau](#). Cette réunion visait à déterminer si les actes de corruption les plus graves devaient être considérés comme des crimes en vertu du droit international. Avant la réunion, GOPAC avait largement distribué [Poursuite de la corruption à haut niveau comme crime en vertu du droit international](#). Ce document de travail présente des options aux membres de GOPAC et à la communauté internationale pour inculper les auteurs de crimes de corruption.

Luis Moreno Ocampo, premier et ancien procureur de la Cour pénale internationale, a donné le discours principal. Il a expliqué que, selon son expérience à la Cour pénale internationale, la modification du Statut de Rome exigerait un travail à long terme, bien qu'il soit prêt à soutenir cette option. Il appuyait l'idée de conférer une portée internationale aux lois nationales et a fourni quelques exemples précis, dont le *Foreign Corrupt Practices Act* et le nouveau *Dodd-Frank Act* des États-Unis. M. Moreno Ocampo a également souligné l'importance de promouvoir la coopération entre les organismes nationaux d'application de la loi et les organisations internationales, citant l'affaire SNC-Lavalin comme exemple. Il a conclu son discours en proposant la création d'un groupe consultatif international pour aider les membres de GOPAC par rapport à leurs causes précises.

Akaash Maharaj, directeur des opérations de GOPAC, a affirmé qu'à la plus récente Conférence mondiale des parlementaires contre la corruption de GOPAC à Manille aux Philippines en février 2013, les membres de GOPAC ont unanimement donné comme mandat à l'organisation de chercher à établir la *corruption à haut niveau* comme crime en vertu du droit international. Il a indiqué que les parlementaires croient évidemment qu'il existe certaines formes de corruption tellement graves que les auteurs de crimes de *corruption à haut niveau* doivent être poursuivis à l'échelle internationale. M. Maharaj a examiné les options présentées dans le document de travail et a affirmé que la communauté internationale pourrait utiliser une combinaison de voies pour poursuivre les crimes de corruption à *haut niveau*, comme celles des tribunaux nationaux, régionaux et internationaux ou de la création d'un nouveau mécanisme en soi. Il a décrit les avantages et les inconvénients de chaque option et a mis l'accent sur le besoin de non seulement promouvoir, mais aussi créer un mécanisme qui permettrait la poursuite des auteurs des pires crimes de corruption.

José Carlos Ugaz, membre du Conseil d'administration de TI et avocat principal de lutte contre la corruption au Pérou, a lancé sa présentation en expliquant que la stratégie la plus récente de TI est de mettre l'accent sur la lutte contre l'impunité. L'organisation travaille à établir un organe autonome responsable des enquêtes relatives à la corruption et de sa poursuite. Bien que M. Ugaz dît soutenir pleinement l'adéquation entre la *corruption à haut niveau* et les crimes contre l'humanité, il affirmait comprendre les réalités politiques qui entraveraient sa mise en pratique. Il était également d'avis que la *corruption à haut niveau* représente un grave préjudice au bien-être des citoyens et demandait la création d'une typologie pour ce genre de crime : abus de pouvoir de hauts fonctionnaires, sommes d'argent importantes concernées, graves répercussions sociales et abus systématique que les autorités ne peuvent ou ne veulent sanctionner. M. Ugaz a donné son appui à la poursuite de campagnes mondiales dans lesquelles l'impunité des auteurs de *corruption à haut niveau* serait abordée. Il encouragea également l'utilisation de compétences universelles pour réaliser des avancées à ce sujet. Il tenait à poursuivre la discussion et se concentrer sur une stratégie mieux définie.

Jaganathan Saravanasamy, directeur adjoint du Bureau anti-corruption d'INTERPOL, reconnaissait le manque de procédures et de repères bien définis pour instruire les causes relatives à la *corruption à haut niveau*. Il a également souligné qu'une approche préventive serait préférable. M. Saravanasamy disait trouver la communauté internationale mal outillée pour mener des enquêtes, échanger des renseignements de façon sécuritaire et coordonner des enquêtes entre compétences. Il a décrit l'outil le plus récent d'INTERPOL – la plateforme des points de contact internationaux – un outil en ligne grâce auquel 184 points de contact dans 100 pays peuvent coordonner leurs activités d'enquête. Cette plateforme comprend une base de données sur le recouvrement des avoirs multi-compétences. Il a ajouté que maintenant qu'INTERPOL a un cadre de travail en place, la communauté internationale doit s'engager à le rendre fonctionnel.

Ces présentations ont donné lieu à des discussions stimulantes sur les défis auxquels sont confrontés les membres de GOPAC dans la poursuite de la *corruption à haut niveau* sur le plan national. Les membres du Brésil, du Kenya, du Timor-Leste et du Zimbabwe trouvaient qu'un mécanisme international serait requis pour traduire les coupables en justice. Les instruments nationaux ont été peu fructueux en raison de la corruption enracinée aux plus hauts échelons du gouvernement. Tandis qu'il eut reconnaissance que la création d'un mécanisme international serait un objectif à long terme et qu'une approche omnivalente pourrait ne pas fonctionner, il eut malgré tout un support d'aller de l'avant et de poursuivre la *corruption à haut niveau* comme un crime contre l'humanité.

Les membres de GOPAC ont approuvé à l'unanimité la Déclaration du Forum des parlementaires<sup>3</sup> et ont convenu :

<sup>3</sup> Consultez l'annexe B pour la Déclaration complète

- d'encourager les États à promulguer et à mettre en œuvre des lois qui font en sorte que les crimes de **corruption à haut niveau** relèvent de la compétence universelle, en fonction des responsabilités des autorités policières, des procureurs et des tribunaux nationaux;
- d'encourager les tribunaux régionaux à accepter et à exécuter la compétence d'adjudger les crimes de **corruption à haut niveau** commis dans leurs régions de responsabilité géographiques respectives;
- d'encourager les États, aux Nations Unies et aux organismes internationaux de considérer les crimes de **corruption à haut niveau** comme crimes contre la communauté collective de l'humanité en violation des lois et des normes péremptoires et des lois internationales;
- d'encourager les États, les Nations Unies et les organismes internationaux à reconnaître les crimes de **corruption à haut niveau** en tant que crimes contre l'humanité;
- d'encourager les États, les Nations Unies et les organismes internationaux à créer des mécanismes internationaux supplémentaires pour arrêter et poursuivre ce qui ont commis des crimes de **corruption à haut niveau**, leur rendre un jugement et leur imposer une peine.

John Sandage, directeur de la Division des traités de l'ONUDC, a prononcé le mot de la fin. Il a loué GOPAC d'avoir fourni une plateforme aux parlementaires leur permettant de participer à la Conférence des États parties à la CNUCC. Il a également félicité GOPAC d'avoir réussi à rassembler la plus grande délégation à la Conférence et se réjouit de continuer de collaborer avec l'organisation dans l'avenir.

### Discours à la réunion plénière officielle

À titre d'observateur officiel à la Conférence des États parties à la CNUCC, GOPAC a eu l'occasion pour la première fois de prononcer un discours à la séance de discussion générale de la réunion plénière officielle. Le président de GOPAC, Ricardo García Cervantes, a pris la parole au nom de l'organisation. Il a expliqué que GOPAC avait été créée par des parlementaires selon deux principes de base de prévention de la corruption et de lutte contre celle-ci : le besoin de raffermir la capacité des institutions législatives et le besoin de rétablir la légitimité des autorités responsables de l'exécution et la confiance en ceux-ci. Depuis ses débuts, GOPAC soutient que la corruption sous toutes ses formes est une violation des droits humains et que les personnes qui en souffrent le plus sont les plus marginalisées. M. García Cervantes a terminé son discours en soulignant l'importance qu'ont les gouvernements de travailler avec les parlementaires afin d'assurer la mise en œuvre efficace de la CNUCC.

### Susciter la participation de la société civile

Un second objectif tout aussi important en préparation et à la cinquième Conférence des États parties à la CNUCC (et que GOPAC a réalisé) représentait un effort conjoint de sensibilisation avec l'UNCAC Coalition. [La Coalition de la CNUCC](#) est un réseau mondial de plus de 350 organisations de la société civile (OSC) dans plus de 100 pays, engagé envers la ratification, la mise en œuvre et le suivi de la CNUCC. En tant qu'observateur spécial à la Coalition de la CNUCC, GOPAC a promu la transparence de la propriété bénéficiaire auprès de ses membres et des États parties. Sous la direction de Global Financial Integrity, GOPAC a travaillé avec ses membres pour rédiger et soutenir un texte sur l'amélioration des lois concernant la propriété bénéficiaire dans les résolutions sur la prévention et le recouvrement des avoirs. L'honorable Roy Cullen, en tant que membre du Groupe de travail mondial contre le blanchiment de capitaux, a pris la parole à ce sujet dans le cadre d'une réunion d'experts organisée par l'Initiative pour la restitution des avoirs volés (StAR) intitulée *Building Trust and Bolstering Collective Action - Partnerships for Asset Recovery*. Ces mesures ont donné lieu à un texte plus puissant que prévu sur la question de la transparence de la propriété bénéficiaire dans les deux résolutions<sup>4</sup>.

### Communications

La cinquième Conférence des États parties à la CNUCC était la toute première fois que GOPAC avait une présence importante en matière de communication à la Conférence. GOPAC a organisé un kiosque qui lui permettait de fournir aux participants des renseignements au sujet de l'organisation et de ses ressources. Il y avait également un effort marqué envers la participation au Forum grâce à la distribution de dépliants aux participants et aux médias.

Un des objectifs de cette hausse des activités de communication à la Conférence était d'accroître la portée de GOPAC dans les médias. En collaboration avec la Coalition de la CNUCC, GOPAC a été en mesure d'obtenir une entrevue au bulletin de nouvelles locales du matin pour Paula Bertol, présidente de GOPAC Argentine, et pour M. Moreno Ocampo et M. Ugaz, membres du groupe d'experts sur la *corruption à haut niveau*. En outre, le président de GOPAC, Ricardo García Cervantes, a participé à bon nombre d'entrevues téléphoniques avec les médias locaux.

Des articles sur le Forum des parlementaires et sur notre volonté de poursuivre la *corruption à haut niveau* ont été publiés sur le site Web de la Thomson Reuters Foundation, dans le Huffington Post et dans le blogue de la Coalition de la CNUCC<sup>5</sup>. Le document de travail de GOPAC, [Poursuite de la corruption à haut niveau comme crime en vertu du droit international](#), a

<sup>4</sup> [http://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/COSP/session5/Resolutions\\_and\\_decisions.pdf](http://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/COSP/session5/Resolutions_and_decisions.pdf). Consultez l'annexe C pour le texte sur la propriété bénéficiaire dans les résolutions sur le recouvrement des avoirs et la prévention.

<sup>5</sup> Consultez l'annexe D pour les liens vers les articles.



également figuré dans la chronique mensuelle *Worth Reading* de la Fondation nationale pour la démocratie. GOPAC a également contribué au bulletin quotidien de la Coalition de la CNUCC

### ANNEXE A – ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

#### Cinquième Forum des Parlementaires

#### *Législateurs nationaux et droit international dans la lutte pour la responsabilisation*

27 novembre 2013; 15h à 18h

Théâtre la Huaca, Centre des congrès Atlapa

Ville de Panama, République du Panama

Agenda	
Heure	Description
<b>15h à 16h30</b>	<p><b>Réunion d'experts 1 : Amélioration de la responsabilisation démocratique à l'échelle mondiale</b></p> <p>Le premier groupe d'experts se penchera sur la question de la surveillance du Congrès et présentera les constatations clés du Groupe d'étude sur la surveillance et la reddition des comptes dans les systèmes présidentiels et semi-présidentiels, animé par GOPAC en partenariat avec la Banque mondiale et le Bureau de promotion de la démocratie parlementaire du Parlement européen. Les participants auront l'occasion de discuter des défis à relever pour améliorer la responsabilisation, des problèmes de structure des comités qui traitent du budget et de la façon dont les législateurs de différents régimes abordent les difficultés liées aux puissants organes exécutifs.</p> <p>Panélistes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Honorable Kamarudin Jaffar, <i>président du Groupe de travail mondial à la CNUCC, GOPAC</i></li> <li>• Ricardo Garcia Cervantes, <i>président de GOPAC</i></li> <li>• M. Riccardo Pelizzo, <i>Conseiller en chef en Affaires législatives, Institut de la banque mondiale (WBI)</i></li> </ul> <p><i>Modératrice: Mme. Mary King, membre et secrétaire du Conseil d'administration, GOPAC</i></p>
<b>16h30 à 17h55</b>	<p><b>Réunion d'experts 2 : Solutions d'avenir dans la poursuite de la corruption à haut niveau</b></p> <p>Le second groupe d'experts discutera de la question à savoir si les actes de corruption les plus sérieux doivent être considérés comme des crimes en vertu du droit international. La corruption tue plus de personnes que la guerre et la famine combinées; or, les pires auteurs d'actes de corruption peuvent trop souvent utiliser leur richesse illicite et leur pouvoir pour échapper au système judiciaire de leur pays. La communauté internationale peut-elle utiliser les organismes internationaux existants pour poursuivre les auteurs de corruption à haut niveau ? Doit-elle créer de nouveaux instruments juridiques internationaux pour mettre fin à l'impunité des plus grands criminels de la planète ? Le groupe d'experts présentera une analyse des occasions et des défis basée sur des faits.</p> <p><b>Orateur du discours-programme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Luis Moreno Ocampo, <i>ancien procureur en chef de la Cour pénale internationale</i></li> </ul> <p>Panélistes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jose Carlos Ugaz, <i>Membre du Conseil, Transparence Internationale</i></li> <li>• M. Jaganathan Saravanasamy, <i>directeur adjoint de la sous-direction de lutte contre la corruption, INTERPOL</i></li> <li>• M. Akaash Maharaj, <i>directeur des opérations, GOPAC</i></li> </ul> <p><i>Modérateur: M. Martin Kreutner, doyen et secrétaire exécutif, International Anti-Corruption Academy</i></p>
<b>17h55 à 18h00</b>	<p><b>Mot de la fin</b> présenté par M. John Sandage, Directeur de la Division des Traités, ONUDC</p>

### ANNEXE B

#### Déclaration du cinquième Forum des parlementaires Le 27 novembre 2013

Tenu parallèlement à la cinquième Conférence des États parties  
à la Convention des Nations Unies contre la corruption

NOUS, LES PARLEMENTAIRES DU MONDE ENTIER, réunis à la demande de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption à l'occasion du cinquième Forum des parlementaires tenu parallèlement à la cinquième Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (la Convention) qui a lieu à la ville de Panama au Panama le 27 novembre 2013 :

LOUONS les États membres des Nations Unies qui ont ratifié la Convention;

RAPPELONS ET RENOUVELONS notre soutien constant en faveur de l'adoption, de la ratification et de la mise en œuvre universelles de la Convention, affirmé aux forums des parlementaires tenus en parallèle à toutes les conférences des États parties depuis la création de la Convention;

DÉPLORONS le mal, la souffrance et le préjudice inacceptables que la corruption inflige aux personnes, aux établissements, aux sociétés, aux États et au bien commun de l'humanité entière;

ACCEPTONS nos responsabilités en tant que représentants des peuples de la Terre de lutter contre la corruption de tout genre, en défendant la primauté du droit, en mettant fin à l'impunité et en respectant les responsabilités établies sous la Convention;

ET CONVENONS que les formes les plus graves de corruption, **la corruption à haut niveau**, ont des effets tellement néfastes sur le bien matériel et mental des populations et sur l'intégrité des régimes internationaux qu'elles constituent une attaque sérieuse contre la dignité humaine et les droits universels de la personne, attaque qui constitue un choc sur la conscience de la collectivité des nations et que les auteurs de ces attaques ne peuvent se soustraire à la justice.

CONSÉQUEMMENT, NOUS SOMMES DÉCIDÉS à encourager les États à promulguer et à mettre en œuvre des lois qui font en sorte que les crimes de **corruption à haut niveau** relèvent de la compétence universelle, en fonction des responsabilités des autorités policières, des procureurs et des tribunaux nationaux;

ET NOUS SOMMES ÉGALEMENT DÉCIDÉS à encourager les tribunaux régionaux à accepter et à exécuter la compétence d'adjudger les crimes de **corruption à haut niveau** commis dans leurs régions de responsabilité géographiques respectives;

ET NOUS SOMMES ÉGALEMENT DÉCIDÉS à encourager les États, les Nations Unies et les organisations internationales à considérer les crimes de **corruption à haut niveau** comme des crimes contre la communauté collective de l'humanité en violation des normes péremptoires et des lois internationales;

ET NOUS SOMMES ÉGALEMENT DÉCIDÉS à encourager les États, les Nations Unies et les organisations internationales à reconnaître les crimes de **corruption à haut niveau** en tant que crimes contre l'humanité;

ET NOUS SOMMES ÉGALEMENT DÉCIDÉS à encourager les États, les Nations Unies et les organisations internationales à créer d'autres mécanismes internationaux pour arrêter et poursuivre ceux qui ont commis des crimes de **corruption à haut niveau**, leur rendre un jugement et leur imposer une peine.

### ANNEXE C

#### Résolutions et décisions adoptées par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

##### **Résolution 5/3 : Faciliter la coopération internationale dans le recouvrement des avoirs**

20) Prie instamment les États parties à éliminer les obstacles au recouvrement des avoirs en veillant à ce que les institutions financières et, le cas échéant, certains services et professions non financiers adoptent et appliquent, pour faire en sorte que ces derniers ne soient pas utilisés pour dissimuler des avoirs volés, des normes efficaces qui pourraient comprendre des mesures telles que l'obligation de vigilance à l'égard de la clientèle, l'identification et une surveillance étroite des avoirs appartenant à des particuliers qui exercent ou ont exercé des fonctions publiques importantes ainsi qu'aux membres de leur famille et à leur proche entourage, ainsi que la collecte et la disposition d'informations sur les propriétaires effectifs, et en s'assurant, conformément à la Convention et au droit interne, par des mesures réglementaires énergiques, qu'ils appliquent comme il convient ces exigences.

23) Prie instamment les États parties de veiller à ce que les services judiciaires et les autres autorités compétentes, y compris, lorsqu'il y a lieu, les services de renseignement financier et les administrations fiscales, disposent dans le pays, sur les propriétaires effectifs des entreprises, d'informations fiables propres à faciliter le déroulement des enquêtes et l'exécution des requêtes.

24) Engage les États parties à coopérer afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour leur permettre d'obtenir des informations fiables sur les propriétaires effectifs d'entreprises, de structures juridiques ou d'autres montages juridiques complexes, y compris des fiducies et des groupes, utilisés pour corrompre ou pour dissimuler et transférer des avoirs.

##### **Résolution 5/4 : État de l'application de la Déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption**

24) Engage les États parties à promouvoir, conformément au paragraphe 2c) de l'article 12 de la Convention, la transparence des personnes morales à échanger sur les pratiques exemplaires dans l'identification des propriétaires effectifs de structures juridiques utilisées pour corrompre ou pour dissimuler et transférer des avoirs.

### ANNEXE D

#### Articles sur le Forum des parlementaires et sur le document de travail

- [Les procureurs fédéraux surveillent de près la corruption outre-mer](#), Inside Counsel
- [Parlementaires : la corruption est un crime contre l’humanité](#), The Philippines Star
- [La corruption à haut niveau est un « crime contre l’humanité » - législateurs](#), Thomson Reuters Foundation
- [Entrevue: À la recherche d’une organisation qui évaluera la transparence dans les congrès](#), China.CN.org
- [La corruption politique touche de vraies personnes](#), Huffington Post
- [Poursuite de la corruption en tant que crime international](#), blogue de l’UNCAC Coalition
- [Poursuite de la corruption en tant que crime international](#), blogue de SERAP
- [Worth Reading : lutte contre la corruption](#), Fondation nationale pour la démocratie
- [Comment pouvons-nous lutter contre la corruption?](#) Huffington Post